

<p style="text-align: center;"><b>INSCRIPTION ADMINISTRATIVE – Année 2025/2026</b> <b>PJ à déposer – CAFFA – CAFIPEMF – CAPPEI</b></p>
--

- 1 – Copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité
- 2 – Photo d'identité au format carte d'identité ou passeport
- 3 – Notification d'admission à l'INSPE au titre de 2025-2026 à télécharger sur eCandidat
- 4 – Numéro INE, attribué par le dernier établissement fréquenté, pour les publics ayant effectué au moins une inscription depuis 1994-95 dans un établissement français d'enseignement supérieur.

24 heures après l'inscription administrative en ligne et la création et/ou l'activation de votre compte ENT, le *certificat d'inscription* et le cas échéant le *justificatif du paiement* par CB sont téléchargeables.

*Le dossier complété en ligne est contrôlé administrativement dans les jours suivants et au plus tard à la rentrée de septembre. A l'issue de ce contrôle :*

- Si première inscription, la carte MUT vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT toujours valide, la vignette 2024 2025 à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT non valide, la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
- Si carte MUT perdue, suivre la procédure sur le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d'inscription : [inspe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr).

<p><b><u>TRES IMPORTANT</u></b> : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT <a href="https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp">https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp</a></p>
---